

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Concours 2027 du Fonds d'innovation

Ébauche de l'appel à propositions

Avril 2026

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Partie 1 : Que faut-il savoir au sujet de ce concours? 3

Raison d'être	3
Objectifs	4
Dates importantes.....	4
Budget	4
Volets	5
Enveloppes allouées aux établissements.....	6
Coûts d'exploitation et de maintenance	7
Établissements admissibles	8
Projets d'infrastructure et coûts admissibles.....	8
Recherche autochtone	11
Processus d'évaluation.....	13
Collaboration avec les provinces et territoires	15
Décisions de financement	15
Annonce publique.....	15

Partie 2 : Comment présenter une demande de financement? 16

Consulter les ressources disponibles.....	16
Soumettre un avis d'intention	16
Soumettre une proposition	18

Partie 3 : Quelles sont les normes et instructions relatives aux critères d'évaluation? 22

Recherche	22
Équipe	23
Pérennité	24
Retombées	25
Autres sources d'information pertinentes	26

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert).....	27
Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts.....	29
Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques.....	31
Annexe 1 : Enveloppes allouées aux établissements	34

Partie 1 : Que faut-il savoir au sujet de ce concours?

Raison d'être

Le Canada entre dans une période de grands bouleversements mondiaux et technologiques. Pour traverser avec succès cette période décisive, les établissements doivent convertir leurs atouts en matière de recherche, en avantages concrets pour le pays. Quels pourraient être ces avantages? Accroître la résilience nationale, créer de nouveaux débouchés économiques et renforcer la capacité du pays à agir de manière indépendante et avec confiance sur la scène internationale. Le Fonds d'innovation contribue à l'atteinte de ces objectifs, en permettant aux chercheurs et chercheuses d'avoir accès aux infrastructures de recherche modernes et de haute qualité dont ils ont besoin pour se démarquer et réussir.

Le Fonds d'innovation finance des infrastructures qui couvrent l'ensemble du spectre : de la recherche la plus fondamentale à la recherche appliquée et au développement technologique. Les projets financés soutiennent tous les domaines : sciences naturelles, génie, sciences de la vie, santé, sciences humaines et sociales, ainsi que les arts. Ces investissements permettent au Canada de demeurer concurrentiel, résilient et prêt à relever des défis nationaux et mondiaux complexes. Par l'entremise de ce concours, la FCI investira dans des milieux de recherche équitables, inclusifs et outillés pour faire du Canada l'un des premiers pôles mondiaux en matière de science et d'innovation.

La FCI est consciente que la capacité du Canada à faire face à la concurrence internationale dépend de plus en plus de la collaboration entre les établissements, qui doivent mettre à profit leur expertise et la diversité de leurs points de vue et mettre en commun leurs infrastructures pour accélérer la découverte et l'innovation. Par conséquent, la FCI encourage les établissements à soumettre des propositions qui mettent de l'avant une collaboration multiétablissements significative et qui expliquent en quoi ces partenariats positionnent le Canada comme chef de file mondial efficace et influent dans le milieu de la recherche.

Les projets soumis au concours du Fonds d'innovation permettront de créer ou de moderniser des installations jugées essentielles; d'appuyer la recherche axée sur des missions — la recherche orientée — qui contribue à ce que notre économie soit plus solide et pérenne; et de renforcer les capacités du Canada dans les domaines les plus déterminants pour notre avenir. Au nombre de ces domaines, mentionnons l'intelligence artificielle, la technologie quantique et la cybersécurité, la fabrication et les matériaux de pointe, les technologies propres et les chaînes de valeur des ressources, les technologies de défense et à double usage, l'environnement, la résilience climatique et l'Arctique, la sécurité alimentaire et hydrique, la santé et la biotechnologie, ainsi que la résilience démocratique et communautaire. Les projets peuvent également soutenir des activités de recherche émergentes qui permettent de mieux comprendre comment la population canadienne s'adapte aux changements sociaux et technologiques rapides.

Avant tout, les projets doivent produire des résultats pratiques et significatifs pour les Canadiennes et Canadiens : découvertes, amélioration de la santé et du bien-être, communautés dynamisées, débouchés commerciaux ou formations qui aident le Canada à se doter de la main-d'œuvre de talent dont il a besoin. Enfin, il est impératif que ces projets tiennent compte de l'engagement du Canada en faveur de la réconciliation, de l'inclusion et de la pleine participation de ses diverses communautés à la construction de notre avenir scientifique et économique.

Les projets d'infrastructure de recherche sont censés :

- Répondre aux besoins du Canada en matière de recherche qui sont pertinents dans le contexte mondial actuel;
- Faire preuve d'une préparation optimale et avoir la capacité de produire des retombées significatives dans un laps de temps raisonnable;
- S'appuyer sur des atouts et partenariats existants dans des domaines où le Canada est ou peut devenir un leader mondial.

Objectifs

Le concours 2027 du Fonds d'innovation vise à aider les établissements canadiens à s'adapter de manière stratégique à un monde en constante évolution et à renforcer la compétitivité, la sécurité et la prospérité du pays à long terme.

Les objectifs de ce concours sont les suivants :

- Renforcer la capacité des chercheurs et chercheuses à exceller et à demeurer compétitifs à l'échelle internationale;
- Développer des capacités de recherche pérennes;
- Générer des retombées pertinentes et significatives pour la population canadienne.

Dates importantes

Tableau 1 : Échéancier

Activité	Date
Publication de l'ébauche de l'appel à propositions	14 avril 2026
Date limite pour soumettre des commentaires par rapport à l'ébauche de l'appel à propositions	14 mai 2026
Publication de l'appel à propositions	3 juin 2026
Date limite pour soumettre un avis d'intention	29 septembre 2026
Date limite pour soumettre une proposition	26 janvier 2027
Évaluation des propositions par les comités experts	De mars à juillet 2027
Évaluation des propositions par les comités d'évaluation multidisciplinaires	Septembre 2027
Évaluation des propositions par le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial	Octobre 2027
Décisions de financement prises par le conseil d'administration de la FCI	Novembre 2027

Budget

La FCI investira jusqu'à 325 millions de dollars en finançant au maximum 40 % des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche. Elle allouera également jusqu'à 97,5 millions de dollars aux coûts d'exploitation et de maintenance connexes par l'entremise du [Fonds d'exploitation des infrastructures](#).

Volets

Pour ce concours, il existe trois volets dont les critères d'évaluation sont propres à chacun. Les fonds du concours ne sont pas répartis entre les différents volets et donc, il n'y a pas de montants attirés pour chacun.

VOLET
1

Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert)

Ce volet est ouvert aux propositions émanant de toutes les disciplines.

Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, le principal domaine de recherche devra être identifié comme étant en sciences sociales, humaines ou en arts (SSHA).

VOLET
3

Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques

Pour pouvoir soumettre une proposition sous ce volet, il faudra que toute l'infrastructure demandée soit hébergée et gérée au sein d'une plateforme scientifique.



Qu'est-ce qu'une plateforme scientifique?

Une plateforme scientifique donne accès à des services de recherche et d'analyse de pointe, aux instruments et aux technologies, à l'expertise, à la formation et à l'enseignement; ressources qui sont généralement trop coûteuses, complexes ou spécialisées pour que des chercheurs et chercheuses puissent les acquérir et les exploiter seuls de manière rentable.

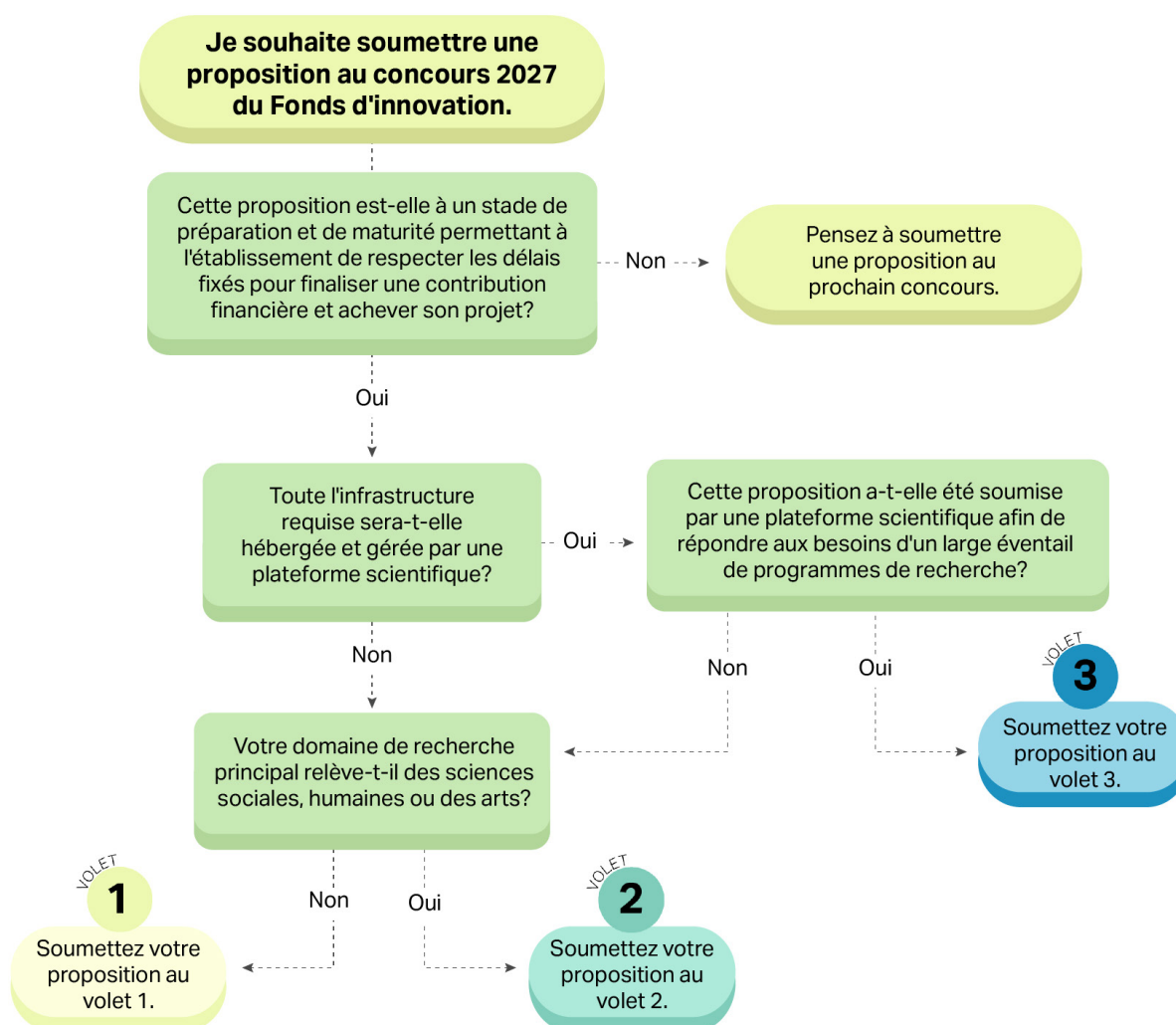
De plus, une plateforme scientifique :

- Est accessible à un grand nombre de chercheurs et chercheuses qui y mènent leurs activités de recherche indépendamment de leur affiliation administrative et sans obligation de collaboration ou de corédaction;
- Dispose d'équipements spécialisés et sert un large éventail de programmes de recherche;

- Est officiellement reconnue et soutenue par l'établissement hôte;
- Dispose d'une structure de gouvernance et de gestion clairement définie;
- Dispose d'un plan de gestion solide, adapté à son mandat, son étendue et sa complexité;
- Dispose d'une équipe de gestion dévouée constituée de personnes possédant l'expertise technique et les connaissances nécessaires pour superviser tous les aspects de la plateforme.

Les infrastructures de calcul informatique de pointe locales, régionales ou nationales ne sont pas admissibles. (Voir la section « [Infrastructure de calcul informatique de pointe](#) ».)

Figure 1 : Déterminer à quel volet soumettre une proposition



Enveloppes allouées aux établissements

Les enveloppes allouées aux établissements constituent le montant maximal de financement qu'un établissement peut demander s'il soumet ou collabore à plusieurs propositions. Ce montant est calculé en fonction de la part du financement versée à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2022-2023 à 2024-2025 (données les plus récentes).

Les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche doivent soumettre leur proposition à l'intérieur de l'enveloppe de l'université à laquelle ils sont affiliés.

La somme de toutes les enveloppes allouées représente 2,5 fois le budget du concours ce qui permet à la FCI d'atteindre un taux de financement de 35 à 40 %. L'annexe 1 : « [Enveloppes allouées aux établissements](#) » permet d'en apprendre davantage. Les établissements admissibles pour lesquels une enveloppe n'a pas été fixée auront chacun accès à une enveloppe de 4 millions de dollars.

Dans le cas de projets multiétablissements, la contribution financière de chaque établissement doit être proportionnelle à la valeur de l'infrastructure qu'il hébergera ou à sa contribution scientifique au projet.

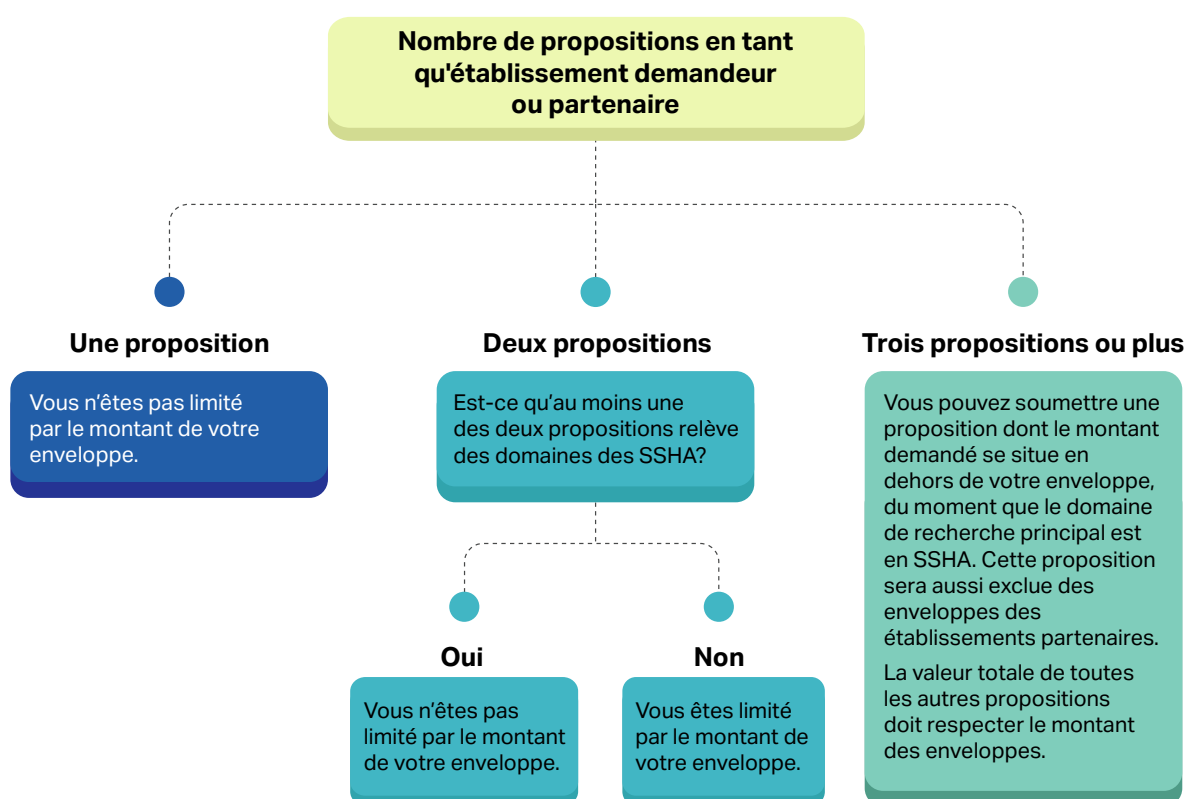
Respecter le montant de l'enveloppe établi

À la date limite de soumission des avis d'intention, un établissement peut dépasser le montant de son enveloppe de 10 %. Cependant, à la date limite de soumission des propositions, la valeur totale du financement demandé doit correspondre au montant de son enveloppe.

Exemptions

Chaque établissement peut soumettre une proposition dont le montant demandé se situe en dehors de son enveloppe, du moment que le domaine de recherche principal est en SSHA. De plus, si un établissement ne soumet ou ne collabore qu'à une seule proposition dans n'importe quelle discipline de recherche ou s'il ne soumet ou ne collabore qu'à seulement deux propositions dont l'une relève des domaines des SSHA, l'établissement peut dépasser son enveloppe.

Figure 2 : Exemptions relatives aux enveloppes



Coûts d'exploitation et de maintenance

Le [Fonds d'exploitation des infrastructures](#) de la FCI couvre une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure financée. Ainsi, les établissements auxquels sera octroyée une contribution financière recevront automatiquement une somme équivalant à 30 % de celle-ci.

Établissements admissibles

Ce concours est ouvert aux universités, collèges, hôpitaux de recherche et établissements de recherche à but non lucratif du Canada [reconnus admissibles par la FCI](#). Un établissement déjà admissible doit s'assurer que sa déclaration d'adhésion est à jour avant de soumettre une proposition.

Un établissement qui n'est pas encore admissible doit fournir la documentation requise au plus tard le 7 juillet 2026. Pour en savoir plus sur le processus et sur les pièces justificatives requises pour déposer une demande d'admissibilité, veuillez envoyer un courriel à admissibilite@innovation.ca.

Projets d'infrastructure et coûts admissibles

Les projets admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructure qui permettront d'accroître les capacités de recherche des établissements admissibles et de soutenir des activités de recherche de calibre mondial. Les coûts admissibles sont décrits dans la [section 4.6](#) de notre *Guide des politiques et des programmes*.

Pour être admissibles, les dépenses associées à l'infrastructure de recherche doivent avoir été engagées et les contributions en nature reçues au plus tôt le 1^{er} novembre 2025. La FCI considère les dépenses engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Délai maximal pour mettre en œuvre les projets

La FCI se réserve le droit de retirer le financement de projets qui ne seraient pas finalisés dans les neuf mois qui suivent l'obtention d'une décision positive de financement ou pour lesquels le rapport financier final ne serait pas soumis dans un délai raisonnable.

Tableau 2 : Attentes concernant l'achèvement des projets

Contribution financière de la FCI à un projet	Date limite pour soumettre le rapport financier final
≤ 1 million de dollars	Novembre 2031
> 1 million de dollars et ≤ 4 millions de dollars	Novembre 2032
> 4 millions de dollars	Novembre 2037

Les coûts en lien avec le personnel sont admissibles s'ils sont engagés avant la date limite pour soumettre un rapport financier final.

Coûts admissibles : personnel chargé des relations communautaires

Les salaires du personnel participant à la conception et au développement de partenariats et de réseaux communautaires constituent des coûts admissibles dans le cadre des propositions dont le principal domaine de recherche est identifié comme étant en SSHA. Les activités concernées comprennent :

- La participation aux premières étapes de l'élaboration de projets multidisciplinaires impliquant plusieurs établissements;
- La conception d'un nouveau centre de recherche multidisciplinaire;
- La facilitation de la co-crédation de projets de recherche avec des partenaires autochtones, artistiques ou des organismes à but non lucratif;
- La mise en place et l'entretien d'un réseau de partenaires de recherche avant et pendant la collecte de données;

- Le développement des relations avec des partenaires communautaires;
- L'identification des besoins des partenaires communautaires et des chercheurs et chercheuses externes qui voudraient avoir accès aux bases de données ou aux logiciels du laboratoire ou du centre de recherche.

Coûts admissibles : personnel chargé des bases de données

Les salaires des techniciens, des techniciennes, des professionnels et des professionnelles participant à la conception, au développement et à la maintenance d'une base de données sont admissibles. Les activités concernées comprennent :

- Le nettoyage des données (par exemple, vérifications et modifications), le codage, la conversion d'un format à un autre, la saisie et le transfert de données;
- La conception, le développement, les essais bêta et pilotes, la mise en service et l'intégration des bases de données;
- La fusion et la structuration des données existantes qui ne sont pas encore incorporées à des unités de référence facilement utilisables;
- La personnalisation d'outils qui permettent d'accroître la valeur de la base de données pour les utilisateurs et utilisatrices (par exemple, la recherche intelligente);
- L'aide fournie aux chercheurs, chercheuses et autres utilisateurs et utilisatrices pour qu'ils et elles utilisent correctement et aient un accès adéquat à la base de données;
- La maintenance de la base de données et la mise à jour de l'information qu'elle contient.

Coûts admissibles : personnel des plateformes scientifiques

Les salaires du personnel scientifique et technique dédié à l'exploitation et à la gestion d'une plateforme scientifique sont admissibles dans le cadre d'une proposition soumise au volet 3 du concours. Les activités concernées comprennent :

- La gestion et la coordination d'une plateforme scientifique;
- L'exploitation et la maintenance d'équipements spécialisés;
- Les interactions avec des chercheurs et chercheuses de différentes disciplines;
- Les activités de sensibilisation et de collaboration auprès des utilisateurs et utilisatrices du secteur privé;
- La formation de personnel hautement qualifié.

Il n'est pas possible d'inclure de tels coûts s'il est prévu qu'une installation financée par le Fonds des initiatives scientifiques majeures de la FCI hébergera et gèrera l'infrastructure demandée.

Coût minimal des projets

Le montant de la contribution financière de la FCI doit s'élever à plus de 400 000 dollars pour que la proposition soit recevable.

Projets multiétablissements

La FCI encourage les établissements à inclure dans le budget le salaire d'une ou d'un gestionnaire de projet et d'autres coûts administratifs relatifs à la gestion et à la gouvernance de projets multiétablissements.

Projets dont l'infrastructure sera située dans des installations de recherche nationales ou internationales

S'il est envisagé que l'infrastructure proposée soit située dans une installation de recherche nationale ou internationale, l'établissement doit :

- Contacter l'installation hôte;
- Se conformer à ses processus de planification et d'approbation de projet;
- Obtenir son approbation avant de soumettre un avis d'intention.

La FCI pourrait demander à l'installation de recherche concernée de confirmer qu'elle s'engage à héberger l'infrastructure.

Recherche axée sur des missions : technologies de défense et à double usage

La FCI est prête à soutenir des travaux de recherche axés sur une mission — la recherche orientée — qui répondent à des besoins importants et émergents. Par exemple, les propositions qui appuient la [Stratégie Industrielle de Défense](#) du Canada sont admissibles au Fonds d'innovation.

Dans certains cas, le fait d'être un centre d'essai pour l'[Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord](#) (DIANA - en anglais seulement) de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pourrait offrir une bonne structure pour faire progresser des avancées technologiques de manière responsable, tout en respectant les normes de l'OTAN. DIANA encourage l'adhésion aux normes de sécurité, de résilience et d'interopérabilité. Les coûts de modernisation des laboratoires, notamment pour améliorer la sécurité physique et numérique nécessaire à la conformité et à la préparation opérationnelle des installations, sont admissibles au Fonds d'innovation.

Les propositions peuvent également inclure des infrastructures qui renforcent la capacité de recherche ou permettent la collaboration dans le cadre d'initiatives financées par le [Bureau de recherche, d'ingénierie et de leadership avancés en matière d'innovation et de science](#) (BOREALIS). Une telle collaboration pourrait également favoriser les partenariats financiers avec d'autres programmes fédéraux. Par exemple, lorsque l'équipement proposé est situé de manière optimale dans des installations partagées, comme un [Carrefour sécurisé d'innovation pour la défense](#), les investissements fédéraux qui financent l'équipement pourraient être des contributions de partenaires admissibles dans le cadre d'une proposition soumise au Fonds d'innovation.

La recherche de pointe sur les drones et la technologie antidrone est un autre exemple du type de travaux à double usage admissibles au Fonds d'innovation et qui appuient la Stratégie Industrielle de Défense du Canada. La FCI encourage les établissements à examiner les liens possibles entre leurs projets de recherche et les activités du nouveau [Centre d'innovation sur les drones](#) du CNRC, les avantages qu'ils pourraient en tirer et leur complémentarité, ainsi qu'à explorer les possibilités de collaboration à mesure que leurs travaux passeront du stade du développement et des essais à celui de solutions évolutives, conçues au Canada.

Collaborer avec le ministère de la Défense nationale

Afin de soutenir la recherche axée sur des missions dans les domaines de la défense, de la souveraineté nationale et des technologies à double usage, et lorsque le ministère de la Défense nationale souhaiterait contribuer à un projet, la FCI et lui pourraient collaborer pour examiner certaines propositions. La FCI transmettra une liste des avis d'intention au ministère afin de lui permettre d'identifier les propositions susceptibles de l'intéresser.

Afin d'éviter que certaines activités ne se répètent, la FCI invitera les représentantes et représentants du ministère à participer aux réunions d'évaluation des comités experts à titre d'observateurs. Ce n'est qu'après

avoir obtenu l'autorisation de l'établissement demandeur que la FCI partagera les informations suivantes et ce, conformément à une entente entre elle et le ministère et dans la mesure où la *Loi sur la protection des renseignements personnels* le permet :

- Liste des avis d'intention;
- Propositions identifiées comme soutenant la défense, la souveraineté nationale et les technologies à double usage;
- Rapports des comité experts.

Infrastructure de calcul informatique de pointe

Les établissements peuvent soumettre une proposition pour acquérir une infrastructure de calcul informatique de pointe (CIP) et d'autres ressources connexes, afin de mener un programme de recherche. En revanche, ils ne peuvent soumettre de proposition qui porterait principalement sur une infrastructure de CIP de grande envergure, collective ou partagée. Ces besoins en infrastructure sont couverts par l'[Alliance de recherche numérique du Canada](#) (l'Alliance). L'infographie concernant les voies d'accès au financement qui se trouve sur le [site Web de l'Alliance](#) permet d'en apprendre davantage.

L'infrastructure de calcul informatique de pointe comprend normalement les ressources ou les systèmes suivants :

- Systèmes à forte capacité dédiés aux calculs séquentiels;
- Systèmes dédiés aux applications parallèles requérant une communication à très haut débit;
- Systèmes à mémoire partagée;
- Systèmes dédiés aux applications requérant une grande quantité de mémoire;
- Stockage à haute performance;
- Archivage;
- Informatique en nuage;
- Systèmes comportant des cartes accélératrices, y compris des cartes graphiques;
- Systèmes de visualisation à haute performance;
- Systèmes dédiés au calcul orienté et interactif.

Les investissements dans l'infrastructure de CIP se trouvent optimisés lorsque ces ressources sont partagées. Étant donné que la FCI prévoit que si cette infrastructure coûte plus de 100 000 dollars, elle sera intégrée à une plateforme nationale, les établissements doivent consulter l'Alliance (CFI-FCI@alliance.ca) avant de soumettre un avis d'intention et une proposition au titre du présent concours. La FCI pourrait par ailleurs partager avec l'Alliance les avis d'intention et les propositions qu'elle aura reçus en lien avec de l'infrastructure de CIP.

Recherche autochtone

La FCI s'engage à soutenir la recherche menée « par et avec » les Premières Nations, les Métis et les Inuit. Elle reconnaît que l'excellence en recherche passe par le renforcement de l'autodétermination, du leadership et des capacités des Autochtones en recherche et en formation à la recherche. Les établissements doivent indiquer si une proposition comporte des aspects de recherche autochtone. Si c'est le cas, la FCI veillera à ce que les évaluateurs ou évaluatrices, autochtones ou non, possèdent de l'expérience, de l'expertise et des connaissances en recherche autochtone.

Qu'est-ce que la recherche autochtone?

- La recherche autochtone se définit comme une « recherche réalisée dans n'importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des peuples métis ou inuit, et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs

cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissance »;

- La recherche autochtone est ancrée dans le savoir autochtone et guidée par celui-ci, à savoir les conceptions, compétences et philosophies, tant traditionnelles que contemporaines, fondées sur une connexion spirituelle profonde avec le monde naturel et un grand sens de la responsabilité;
- Quelles que soient les méthodes ou les perspectives appliquées à un contexte donné, toute chercheuse ou tout chercheur qui mène de la recherche autochtone, qu'elle ou il soit ou non autochtone, s'engage à maintenir une relation fondée sur le respect avec tout peuple ou toute communauté autochtone du Canada ou d'ailleurs;
- Cette interprétation de la recherche autochtone confirme l'appui de la FCI à l'égard de la recherche menée « par et avec » les Autochtones. Ce type de recherche autochtone accorde beaucoup de valeur aux forces, aux atouts et aux systèmes de connaissance des peuples et des communautés autochtones.

La recherche autochtone suppose des activités de recherche qui répondent aux besoins et aux priorités de la communauté ou du partenaire autochtone. Il peut s'agir notamment :

- De contribuer à développer les compétences des membres de la communauté, ou les capacités et compétences de la communauté ou du partenaire;
- D'explorer les possibilités d'apprentissage réciproque et de transfert de connaissances et de compétences entre la communauté ou le partenaire et l'équipe de recherche;
- D'appuyer la communauté ou le partenaire dans la préservation de sa culture, de sa langue et de son identité ainsi que dans la réalisation de son autodétermination;
- D'inclure des gardiens et gardiennes du savoir autochtone ou des membres de la communauté dans l'équipe de recherche ou en tant que partenaires du projet.

Ressources supplémentaires :

- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#);
- [Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#);
- [Inclure le savoir et les connaissances scientifiques autochtones dans la recherche et l'élaboration des](#)

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation des propositions soumises au Fonds d'innovation se déroule en trois étapes, à la suite desquelles le conseil d'administration de la FCI prend ses décisions de financement.

Figure 3 : Processus d'évaluation de la FCI



Échelle d'évaluation

La FCI a recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes permettant de déterminer dans quelle mesure une proposition répond à chaque critère d'évaluation ou objectif du concours.

Figure 4 : Échelle d'évaluation de la FCI



Comités experts

À la première étape du processus d'évaluation, les comités experts examinent un petit nombre de propositions regroupées selon le domaine de recherche dont elles relèvent. Ils se baseront sur cinq critères d'évaluation :

- Recherche¹;
- Équipe;
- Infrastructure;
- Pérennité;
- Retombées.

1 Dans le présent document, le terme « recherche » désigne l'ensemble des activités de recherche, comme par exemple : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement technologique ou les travaux de création.

Quel que soit le volet, les critères d'évaluation sont similaires. En revanche, les sous-critères sont adaptés pour mieux correspondre aux types de propositions concernées.

Consultez la troisième partie de cet appel à propositions pour en savoir plus sur la façon de satisfaire à chaque critère et sous-critère d'évaluation.

Seules les propositions qui atteignent un seuil cumulatif minimal par rapport aux cinq critères d'évaluation passeront à l'étape suivante. À moins d'être cotée trois fois ou plus « Bien que comportant des faiblesses mineures, la proposition satisfait à la norme du critère d'évaluation. » ou à moins d'être cotée ne serait-ce qu'une fois « La proposition satisfait partiellement à la norme du critère d'évaluation. » ou « La proposition ne satisfait pas à la norme du critère d'évaluation. », une proposition atteint le seuil minimal et passe à l'étape suivante, soit celle de l'évaluation par un comité d'évaluation multidisciplinaire.

Comités d'évaluation multidisciplinaires

À la deuxième étape du processus d'évaluation, des comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) examinent un petit nombre de propositions regroupées selon leur taille ou complexité. Ils se baseront sur les trois objectifs du concours. À cette étape, quel que soit le volet dont elles relèvent, les propositions sont évaluées ensemble.

Au moins un CEM examinera exclusivement les propositions soumises par de petits établissements. Les petits établissements sont ceux dont la part de financement totale des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à 1 %.

La FCI choisit les membres des CEM en fonction de leur vaste compréhension du milieu de la recherche et de leur expertise dans de nombreux domaines, notamment les sciences naturelles et le génie, la santé, les sciences sociales et humaines ou les arts. Tous les CEM comprendront des membres qui connaissent bien les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et des membres ayant une expérience des plateformes scientifiques. La FCI agence ses comités en fonction des propositions qu'ils ont à évaluer. Un CEM qui examinera les propositions soumises par de petits établissements, par exemple, sera composé de personnes qui ont fait l'expérience de cet environnement et le connaissent bien.

Les CEM analysent minutieusement les propositions de même que les rapports des comités experts. Leur responsabilité est double :

- Déterminer les propositions qui font preuve d'excellence et remplissent le mieux les trois objectifs du concours, en tenant compte des autres propositions présentées;
- Formuler des recommandations par rapport au financement et au montant à allouer à chaque proposition. Ces recommandations seront utilisées à la prochaine étape du processus d'évaluation.

Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

À la troisième et dernière étape du processus d'évaluation, un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial examine les rapports des CEM des propositions dont ils ont recommandé le financement. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial s'assure que les évaluations soient cohérentes d'un CEM à l'autre. Dans le cas où les recommandations des CEM dépasseraient le budget disponible, le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.

Collaboration avec les provinces et territoires

Le Fonds d'innovation est mis en œuvre en collaboration avec les organismes de financement des provinces et territoires, car de nombreux établissements sollicitent des contributions de partenaires de ces organismes. La FCI encourage les établissements à collaborer avec les organismes de financement des provinces et territoires dès que possible, soit lors des phases de planification et d'élaboration des propositions. Étant donné que chacun de ces organismes a ses propres priorités et son propre processus d'évaluation interne, le fait de les consulter au tout début permet de hâter le processus de finalisation des contributions.

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter que certaines activités ne se répètent, la FCI communiquera ce qui suit aux organismes de financement des provinces et territoires concernés :

- La liste des avis d'intention soumis;
- Les propositions;
- Les rapports des comités experts;
- Les rapports des CEM;
- Les décisions de financement.

Ce partage d'information est conforme aux ententes conclues entre la FCI et les organismes de financement des provinces et territoires concernés, ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, la FCI invitera les organismes de financement des provinces et territoires concernés à participer, à titre d'observateurs, aux délibérations des comités experts. Ils auront aussi l'occasion de soumettre au comité d'évaluation multidisciplinaire spécial leur avis sur des propositions qui les concerneraient.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra ses décisions de financement à sa séance de novembre 2027. La FCI avisera ensuite les établissements de ces décisions et rendra le matériel d'évaluation disponible dans son [Système de gestion des contributions \(SGCF\)](#).

Dès que les décisions de financement auront été communiquées, la mise en œuvre des projets peut débuter. Il n'est pas nécessaire d'attendre l'annonce publique pour ce faire.

Annonce publique

Le gouvernement du Canada organise les annonces publiques de tout nouveau financement. Ces événements constituent des occasions intéressantes pour les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, ainsi que pour les représentants gouvernementaux, les médias et la FCI, de mettre en valeur les activités de recherche rendues possibles grâce à l'infrastructure financée par la FCI dans leur collectivité. Suite à cette annonce, il est souhaitable que les établissements fassent appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les retombées pour la population canadienne de leurs activités de recherche.

Partie 2 : Comment présenter une demande de financement?

Consulter les ressources disponibles

Pour préparer et soumettre un avis d'intention et une proposition, il faut utiliser le [Système de gestion des contributions de la FCI](#) (SGCF). Cet appel à propositions ainsi que les [documents d'initiation au SGCF](#) contiennent tous les renseignements requis pour soumettre une proposition dans le cadre de ce concours. La FCI recommande fortement de bien réviser les avis d'intention et les propositions avant de les lui soumettre afin qu'ils soient conformes à ces lignes directrices.

Intelligence artificielle générative

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) générative dans la préparation d'une proposition est une question à la fois émergente et complexe. La FCI suggère aux établissements de consulter et de suivre les [Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#) du gouvernement du Canada. Les établissements sont responsables, en dernier ressort, du contenu intégral de la proposition. La protection de la vie privée, la confidentialité, la sécurité des données et la protection de la propriété intellectuelle doivent être considérées comme prioritaires lors de l'élaboration et de l'évaluation des propositions.

Soumettre un avis d'intention

Pour pouvoir soumettre une proposition à ce concours, les établissements doivent d'abord soumettre un avis d'intention. Ce faisant, ils doivent veiller à sélectionner le volet approprié. Une fois l'examen administratif des avis d'intention effectué, et sauf avis contraire, la FCI donnera aux établissements accès au module de soumission d'une proposition dans le SGCF.

Les renseignements demandés dans les avis d'intention aident la FCI à :

- S'assurer que les projets sont admissibles et soumis au bon volet;
- Déterminer le type d'expertise nécessaire à l'évaluation de chaque proposition;
- Recruter des membres de comités.

Les avis d'intention ne sont pas évalués dans le cadre du processus d'évaluation.

La FCI publiera la liste des avis d'intention reçus sur [Innovation.ca](#). La liste comprendra les sommaires des projets. La FCI incite les établissements ayant des projets complémentaires à envisager des collaborations ou des initiatives multiétablissements, s'il y a lieu.

Lorsqu'il est absolument nécessaire de modifier le nom des responsables de l'équipe ou le nom de l'établissement administratif une fois l'avis d'intention soumis, veuillez envoyer un courriel à fonds.innovation@innovation.ca dès que possible.

Un avis d'intention contient les sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Établissements partenaires;
- Sommaire du projet;
- Équipe;
- Description du projet;
- Évaluatrices ou évaluateurs suggérés.

Information concernant le projet

Cette section comprend des renseignements de base comme le titre du projet, le nom de l'établissement demandeur, des mots-clés, le volet et les informations relatives à la sécurité de la recherche.

Établissements partenaires

Les établissements partenaires doivent accepter de participer au projet dans le SGCF et confirmer, le cas échéant, la contribution qu'ils vont faire de l'enveloppe qui leur est allouée. Tout établissement peut suivre l'utilisation de son enveloppe dans la section « Dépôt de rapports destinés à l'établissement » de son tableau de bord dans le SGCF.

Sommaire du projet

(Maximum de 1 500 caractères)

Ce sommaire du projet doit inclure suffisamment d'informations sur les activités de recherche proposées et sur l'infrastructure de recherche requise pour permettre aux personnes qui pourraient collaborer d'identifier les moyens de le faire ou de participer à des initiatives multiétablissements.

Équipe

La FCI s'attend à ce que l'infrastructure demandée permette à l'équipe concernée de mener des activités de recherche concurrentielles à l'échelle internationale. L'équipe peut être composée de chercheurs et chercheuses de différents établissements, secteurs ou pays. Pour les propositions soumises au volet 3, il convient d'inclure le personnel scientifique et technique qui joue un rôle clé dans l'exploitation et la gestion de la plateforme.

Dans l'avis d'intention (comme il faudra le faire dans la proposition), il est possible d'inscrire un maximum de dix membres par équipe, incluant les responsables d'équipe. Seuls les curriculum vitae de ces dix personnes seront joints à la proposition.

Les membres de l'équipe :

- Doivent avoir un compte dans le SGCF;
- Doivent accepter de participer au projet avant que l'établissement puisse soumettre un avis d'intention;
- Peuvent provenir d'établissements qui ne sont pas admissibles au financement de la FCI.

Il est possible de désigner jusqu'à deux responsables d'équipe afin de refléter le caractère diversifié d'une équipe.

La personne qui crée un avis d'intention dans le SGCF (généralement un chercheur ou une chercheuse) doit être affiliée à l'établissement administratif et est, par défaut, administrativement responsable de l'équipe.

Il sera ensuite possible de désigner une deuxième personne « responsable d'équipe », qui n'aura pas nécessairement besoin d'être associée à l'établissement administratif.

La personne qui crée l'avis d'intention dans le SGCF est celle qui devra appuyer sur le bouton « confirmer » pour le soumettre à son établissement.

Description du projet

(Maximum de quatre pages pour une proposition rédigée en français et de trois pages pour une proposition rédigée en anglais.)

La description du projet doit refléter toute la portée des activités prévues. Cette description permettra au personnel de la FCI de déterminer l'étendue de l'expertise requise au sein des comités experts pour qu'ils soient capables d'évaluer le mérite de chaque proposition. Une description doit donc comprendre :

- Un aperçu général des activités de recherche qui seront rendues possibles grâce à l'infrastructure, de même que les résultats escomptés, y compris les applications pratiques prévues;
- Un tableau comprenant une brève description et les coûts approximatifs des principales composantes de l'infrastructure demandée;
- Un tableau des partenaires actuels et prévus, y compris les noms des organisations et des individus impliqués dans les activités de recherche. Veuillez également inclure tout autre conflit d'intérêt potentiel.

Évaluatrices et évaluateurs suggérés

La FCI invite les établissements à lui suggérer des évaluateurs ou évaluatrices possédant l'expertise appropriée, étant à différents stades de leur cheminement professionnel, ayant des parcours variés ou faisant partie de groupes sous-représentés, selon ce qui conviendra le mieux au programme de recherche. Les établissements doivent consulter la [Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche](#) afin de s'assurer que les évaluateurs ou évaluatrices qu'ils proposent ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts avec des membres de l'équipe, des établissements partenaires ou des organismes partenaires. La FCI se réserve le droit d'utiliser ou non les suggestions.

Soumettre une proposition

La proposition doit clairement démontrer les mérites et l'excellence du projet. Les établissements doivent fournir suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer la proposition conformément aux critères d'évaluation et aux objectifs du concours.

Rappel : Lorsqu'il est absolument nécessaire de modifier les noms des responsables ou membres de l'équipe, l'établissement administratif ou les établissements partenaires, le volet ou les noms des évaluatrices et évaluateurs suggérés une fois l'avis d'intention soumis, veuillez envoyer un courriel à fonds.innovation@innovation.ca dès que possible.

Une proposition contient les modules suivants :

- Description du projet;
- Établissements partenaires;
- Renseignements financiers;
- Évaluatrices et évaluateurs suggérés;
- Sécurité de la recherche;
- Curriculum vitæ.

Les différentes sections qui doivent être remplies dans le SGCF sont décrites ci-dessous.

Description du projet

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Résumé du projet;
- Équipe;
- Critères d'évaluation;
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance;
- Caractéristiques du projet.

Information concernant le projet

Le SGCF remplit automatiquement cette section à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention.

Résumé du projet

Sommaire en langage clair

Pour le sommaire en langage clair, décrivez brièvement les activités de recherche, la façon dont elles sont menées et les raisons pour lesquelles elles sont importantes. Les établissements doivent mettre l'accent sur d'autres résultats escomptés et retombées prévues pour le Canada que des publications académiques. Si le projet obtient du financement, ce sommaire pourrait être utilisé dans les produits de communication et sur le site Web de la FCI.

Résumé du projet

Pour le résumé du projet, les établissements doivent décrire globalement le programme de recherche prévu et fournir un aperçu de l'infrastructure demandée. Ce résumé doit indiquer en quoi la proposition répond aux [objectifs du concours](#). Le nombre maximal de pages pour une proposition rédigée en français est de quatre et de trois pages pour une proposition rédigée en anglais. Le résumé du projet est la seule section de la proposition à laquelle le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial aura accès.

Équipe

Le SGCF remplit automatiquement cette section à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention.

Les membres de l'équipe qui, à l'étape de la soumission d'un avis d'intention, ont accepté de participer, n'ont pas à reconfirmer leur participation à l'étape de la soumission de la proposition. Toutefois, tout membre qu'un établissement ajouterait à cette étape, devra posséder un compte dans le SGCF et accepter de participer au projet avant que la proposition ne puisse être soumise.

Les responsables d'équipe pourront consulter et modifier la proposition, tandis que les membres ne pourront que la consulter.

Critères d'évaluation

Les instructions pour satisfaire à chacun des critères d'évaluation se trouvent à la troisième partie : « [Quelles sont les normes et instructions relatives aux critères d'évaluation?](#) ».

Les comités experts mesurent le degré de conformité des propositions par rapport à chaque critère, tandis que les comités d'évaluation multidisciplinaires évaluent le degré de conformité des propositions par rapport à chaque objectif du concours.

Structure du document

Il s'agit d'indiquer comment la proposition satisfait aux critères d'évaluation dans un document puis, de le téléverser dans le SGCF en format PDF. Les établissements doivent s'assurer que leur proposition est conforme aux lignes directrices des [documents d'initiation au SGCF](#) en matière de présentation des pièces jointes. Ils doivent aborder les critères et les sous-critères dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la troisième partie du présent document.

Nombre maximal de pages

Le nombre maximal de pages du document en format PDF dépend d'une part, du coût total du projet et d'autre part, de la langue officielle dans laquelle la proposition est rédigée. Puisqu'il est prouvé que les documents rédigés en français requièrent environ 20 % d'espace en plus que des documents de nature comparable rédigés en anglais, la FCI octroie un nombre de pages plus élevé aux propositions rédigées en français. Cette mesure a pour but de traiter équitablement les propositions, qu'elles soient rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Tableau 3 : Nombre maximal de pages

Coût total du projet	Nombre maximal de pages	
	Propositions rédigées en français	Propositions rédigées en anglais
≤ 10 millions de dollars	30	25
> 10 millions de dollars	36	30

Les établissements bénéficient d'une grande marge de manœuvre afin de démontrer comment leur proposition satisfait à chacun des critères. Ils peuvent notamment ajouter des figures ou des diagrammes. La distribution du nombre de pages pour chaque critère est à leur discrétion. Cependant, ils doivent respecter le nombre total de pages permis indiqué ci-dessus.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Cette section présente les coûts annuels et les sources de financement nécessaires pour assurer l'exploitation et la maintenance efficaces de l'infrastructure de recherche pendant les cinq premières années après sa mise en service. Il est utile d'y faire référence en traitant le critère d'évaluation « Pérennité ».

Inutile en revanche d'indiquer les coûts associés aux activités de recherche dans le tableau relatif aux sources de financement. Si le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI fait partie des sources de financement, il faudra indiquer ce montant dans la catégorie « Contribution de l'établissement ».

Caractéristiques du projet

La FCI utilise les informations fournies dans cette section à des fins de production de rapports. Les instructions qui s'appliquent se trouvent dans le SGCF.

Établissements partenaires

Les établissements partenaires doivent confirmer, le cas échéant, la contribution qu'ils vont faire de l'enveloppe qui leur est allouée. Tout établissement peut suivre l'utilisation qu'il fait de son enveloppe dans la section « Dépôt de rapports destinés à l'établissement » de son tableau de bord dans le SGCF.

Le SGCF remplit automatiquement cette section à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention. Les établissements partenaires que vous ajouteriez après avoir soumis un avis d'intention doivent confirmer leur participation avant que vous ne puissiez soumettre votre proposition. Lorsqu'il est absolument nécessaire d'en ajouter, veuillez envoyer un courriel à fonds.innovation@innovation.ca dès que possible de façon à aider la FCI à gérer d'éventuels conflits d'intérêts avec les évaluatrices ou évaluateurs déjà ciblés.

Renseignements financiers

Ce module comprend les sections suivantes :

- Coût des articles individuels;
- Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu);
- Contributions des partenaires admissibles;
- Utilisation de l'infrastructure;
- Aperçu du financement du projet (généré automatiquement).

Si un projet comprend des travaux de construction ou de rénovation, les établissements doivent consulter la [section 4.6.2](#) du *Guide des politiques et des programmes* de la FCI pour connaître la liste complète des coûts admissibles, ainsi que la [section 5.2.1](#) pour connaître les exigences à respecter au moment de soumettre une proposition.

Les établissements doivent se référer à ce module lorsqu'ils abordent le critère d'évaluation « Infrastructure ».

Évaluatrices et évaluateurs suggérés

Le SGCF remplit automatiquement le module « Évaluatrices et évaluateurs suggérés » d'une proposition à partir des renseignements fournis dans les avis d'intention.

Sécurité de la recherche

Les établissements qui demandent du financement à la FCI ont des obligations à remplir en matière de sécurité de la recherche au moment de soumettre une proposition. Les exigences qui s'appliquent au concours 2027 du Fonds d'innovation sont celles relatives aux *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* et à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*. Consultez le [site Web de la FCI](#) pour savoir ce que votre établissement doit faire pour satisfaire à ces exigences au moment de soumettre une proposition.

Si vous avez répondu par l'affirmative à une des questions relatives à la sécurité de la recherche dans la section « Information concernant le projet » sous « Description du projet », vous aurez accès aux documents dont vous aurez besoin sous « Sécurité de la recherche », notamment aux Formulaires d'attestation relatifs à la *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes*, aux Formulaires d'évaluation des risques et aux Formulaires d'identification d'un partenaire du secteur privé. Notez que vous pouvez remplir un Formulaire d'évaluation des risques et des Formulaires d'identification d'un partenaire du secteur privé à tout moment, mais vous ne serez tenus de les soumettre qu'au moment de soumettre votre proposition.

Curriculum vitæ

Le curriculum vitæ de chaque membre de l'équipe sera automatiquement joint à la proposition dans le SGCF au moment où elle sera soumise. Les établissements doivent s'assurer que les curriculum vitæ sont à jour avant de soumettre leur proposition.

Partie 3 : Quelles sont les normes et instructions relatives aux critères d'évaluation?

Cette section décrit les concepts importants à garder à l'esprit lors de l'élaboration d'une proposition. Elle présente ensuite des instructions détaillées concernant ce qu'il faut y inclure en fonction du volet choisi.

Recherche

Concevoir la recherche dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion

De nombreuses données démontrent clairement que concevoir la recherche en intégrant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) favorise l'obtention d'excellents résultats de recherche qui non seulement sont efficaces, mais sont aussi représentatifs de l'ensemble de la population canadienne. Bien que la pertinence des principes d'EDI dans la phase de conception de la recherche puisse varier selon les domaines et les types d'activités de recherche, ces principes doivent être pris en compte dans chaque proposition.

Pour mener des activités de recherche rigoureuses, il faut adopter des pratiques inclusives à chaque étape du processus, depuis l'élaboration du postulat scientifique, à la sélection des collaborateurs et collaboratrices, en passant par l'interprétation et la diffusion des données. De plus, en éliminant les obstacles qui empêcheraient de participer à la recherche, la FCI renforce l'innovation, favorise la créativité, encourage diverses approches de résolution des problèmes et parvient à l'excellence.

Voici quelques exemples de pratiques liées à la recherche à prendre en compte, le cas échéant :

Planification et conception de la recherche

- Intégrer une grande diversité de perspectives provenant des populations concernées par le sujet d'étude, y compris de groupes marginalisés ou sous-représentés;
- Veiller à ce que la conception des activités de recherche tienne compte des préjugés et comporte des mesures d'atténuation;
- Élaborer des questions de recherche et une méthodologie en collaboration avec un large éventail de personnes et de groupes qui s'intéressent au domaine ou qui y exercent une influence;
- Réfléchir aux répercussions que les activités de recherche pourraient avoir sur les personnes et les communautés concernées (par exemple, des patientèles, des groupes d'intérêt particuliers, d'éventuels utilisateurs ou utilisatrices de la technologie).

Revue de la littérature

- Prendre en compte des bases de données, des revues scientifiques et des référentiels de connaissances de différentes régions et langues;
- Prendre en compte des auteurs et autrices ou des détenteurs et détentrices de connaissances issus de divers milieux (par exemple, de l'intérieur et de l'extérieur du milieu de l'enseignement postsecondaire).

Collecte et analyse des données

- Veiller à ce que les méthodes de collecte de données tiennent compte des diverses réalités culturelles et intègrent une variété de communautés pertinentes aux activités de recherche;
- Prendre en compte les facteurs d'identité croisés (par exemple, sexe/genre, origine ethnique/race, handicap, statut socioéconomique, situation géographique, âge) lors de l'analyse des données afin de comprendre les expériences et les impacts différenciés;

- Aborder clairement les questions du contrôle des données, de la propriété et de la gestion de celles-ci, en particulier pour les données concernant les peuples autochtones ou les groupes marginalisés ou sous-représentés.

Équipe

Recenser les produits de la recherche : plus qu'un chiffre

Mesurer les résultats des activités de recherche repose souvent sur des indicateurs quantitatifs connus tels que l'indice de Hirsh, le facteur d'impact des revues scientifiques ou le nombre de citations reçues par article scientifique. Pourtant, il a été prouvé que ces indicateurs sont réducteurs, souvent trompeurs et insuffisants pour rendre compte de toute la richesse des activités de recherche. S'il est essentiel d'évaluer la qualité et les résultats des produits de la recherche, la FCI reconnaît le bienfondé d'élargir l'éventail des indicateurs. Pour démontrer la valeur de leurs travaux de recherche, les établissements peuvent inclure des indicateurs relatifs aux articles publiés, tels que le nombre de citations, mais ils doivent aussi fournir des exemples qualitatifs de citations notables ou d'autres indicateurs de qualité ou d'impact. Les évaluateurs et évaluatrices ont pour consigne de ne pas uniquement prendre en considération des indicateurs quantitatifs comme seul gage de qualité des propositions. Le [site Web de la Déclaration sur l'évaluation de la recherche](#) (DORA) permet d'en apprendre davantage.

Environnement de travail inclusif

Il est essentiel de surmonter les obstacles systémiques pour créer un environnement de travail inclusif. Les obstacles systémiques sont des politiques ou des pratiques qui entraînent la marginalisation de certains groupes de personnes et ainsi, limitent l'accès à un bassin de talents et à des idées, ce qui ultimement prive le Canada d'un potentiel d'innovation insoupçonné. Les personnes appartenant à ces groupes ont un accès inégal au marché de l'emploi, ainsi qu'à des services ou programmes — lorsqu'elles n'en sont pas exclues —, ce qui contribue à perpétuer leur marginalisation et leur sous-représentation. Les groupes sous-représentés peuvent comprendre, entre autres, les femmes, les Autochtones, les groupes racisés et les membres des communautés 2ELGBTQI+, les personnes en situation de handicap et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.

La FCI s'attend à ce que les propositions soumises dans le cadre de ce concours identifient les obstacles systémiques à la participation des groupes sous-représentés en fonction de leur domaine de recherche, et proposent des pratiques concrètes, fondées sur des données probantes, qui contribueront à les surmonter et à créer un environnement de travail inclusif pour l'ensemble des membres de l'équipe.

S'appuyer exclusivement sur les lignes directrices et les politiques de son établissement ne suffit pas. Il existe une abondante littérature — évaluée par des pairs — qui recense des pratiques efficaces et fructueuses pour mettre en œuvre les principes d'EDI au travail. Vous devez élaborer et appliquer un plan propre à votre équipe, fournir des références qui l'appuient et disposer de mécanismes permettant de démontrer leur efficacité. Ce plan doit prendre en compte le recrutement et les moyens mis en œuvre pour soutenir les membres des groupes sous-représentés une fois embauchés.

Voici quelques exemples de pratiques concrètes visant à créer un environnement de travail inclusif (liste non exhaustive) :

- Énoncés décrivant la culture d'équipe souhaitée;
- La désignation de personnes ayant des responsabilités clairement définies pour soutenir les groupes sous-représentés, en accordant une attention particulière aux questions liées à la « charge supplémentaire imposée aux minorités »;
- La mise en avant du principe de l'humilité culturelle et la création d'un milieu d'apprentissage culturel constructif;
- La mise en œuvre de programmes sur l'équité et l'égalité entre les genres (par exemple, le programme du CRSNG);

- La mise en place de mécanismes de rétroaction sûrs et efficaces;
- La mise en place de pratiques d'accès équitables et inclusives (par exemple, un comité sur l'accès indépendant);
- La mise en place de pratiques de recrutement et d'embauche inclusives;
- L'élaboration de plans visant à réévaluer régulièrement les activités liées à l'EDI;
- L'intégration de chercheurs et chercheuses en début de carrière au sein des instances dirigeantes et consultatives;
- L'octroi de soutien financier adéquat de la part de l'établissement afin d'appuyer des mesures liées à l'EDI;
- L'octroi de soutien financier ciblé en faveur des groupes sous-représentés (par exemple, réduction des frais d'utilisation de l'infrastructure).

Pérennité

Gestion responsable et éthique des données

Faire une gestion responsable et éthique des données, c'est disposer d'un plan clair de collecte, de conservation, d'utilisation et de diffusion des données de recherche qui protège la vie privée, la confidentialité et l'intégrité des données. Une telle gestion préconise des mécanismes comme :

- L'utilisation de systèmes de stockage sécurisés et approuvés par l'établissement;
- Le chiffrement des fichiers et des appareils;
- La protection des données par des mots de passe robustes et une authentification multifactorielle;
- L'accès réservé aux membres autorisés de l'équipe;
- La sauvegarde régulière des données;
- La conservation des données pour une utilisation à long terme assortie d'une politique d'élimination des données.

Les renseignements sensibles ou personnels, en particulier les données relatives à la santé, doivent être dépersonnalisés ou anonymisés dans la mesure du possible, et les données ne doivent être conservées que le temps nécessaire.

La gestion éthique des données implique également le respect des droits et attentes des personnes et des communautés prenant part à la recherche. Les données doivent être recueillies et utilisées uniquement à des fins approuvées, conformément au consentement éclairé et aux autorisations éthiques. Il est attendu des établissements qu'ils minimisent la collecte de données personnelles ou sensibles et qu'ils évitent de transmettre des données par des méthodes non sécurisées (courriels personnels, clé USB non cryptée). De plus, ils doivent s'assurer de transmettre ou d'éliminer les données de manière responsable et transparente, conformément aux lignes directrices éthiques, aux politiques de l'établissements et aux lois en vigueur. Toute recherche impliquant des données sur les Premières Nations, les Métis ou les Inuit doit respecter les [principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession \(PCAP®\)](#), ainsi que les [principes CARE \(en anglais seulement\) pour la gouvernance des données autochtones \(avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité et éthique\)](#).

Retombées

Entrevoir toute la diversité des retombées

Les retombées de la recherche sont très variées :

- En santé, cela peut se traduire par de nouveaux outils de diagnostic, de nouveaux traitements ou médicaments;
- En environnement, cela peut se traduire par le suivi des effets des changements climatiques planétaires, le déploiement de méthodes de conservation des terres et des eaux ou de réduction de la pollution et des émissions de carbone, ou bien encore, par le fait d'élaborer des politiques de protection de l'environnement;
- D'un point de vue socioculturel, cela peut se traduire par l'amélioration du bien-être des individus en améliorant les communautés, par une sécurité et une sûreté accrues, par une participation accrue des citoyens, par de nouvelles politiques ou pratiques ou par des progrès en matière de prise de décision;
- En économie, cela peut se traduire par la création d'emplois, de produits, de services ou d'industries durables.

Transformer les fruits de la recherche en retombées

En tant que signataire de la Déclaration sur l'évaluation de la recherche (DORA), la FCI s'engage à reconnaître et à évaluer diverses formes d'activités de recherche. Les travaux de recherche peuvent être mis à profit et se traduire par de nombreux résultats et retombées, notamment (liste non exhaustive) :

- Des pièces de théâtre, des spectacles de danse ou des films;
- La création de propriété intellectuelle ou brevets;
- La diffusion de résultats sur des plateformes en libre accès;
- La diffusion d'une réflexion portant sur un article, un livre ou encore une présentation sur les médias sociaux, dans une baladodiffusion ou un billet de blogue;
- La formation de personnel hautement qualifié et prêt à intégrer le marché du travail;
- La présentation d'exposés dans le cadre de conférences ou d'autres événements;
- La production de logiciels ou de ressources numériques;
- La production de travaux de recherche sur les populations autochtones ou de formations sur la sensibilisation aux réalités culturelles;
- La publication d'articles de recherche, de rapports techniques ou de livres;
- Le développement de produits commerciaux ou de nouvelles technologies;
- Le fait de contribuer à des politiques ou à des décisions d'affaires;
- L'organisation d'activités de mobilisation ou de sensibilisation au sein de la collectivité;
- L'organisation d'expositions ou d'événements publics;
- Une couverture médiatique ou la publication d'éditoriaux.

Le document « [Repenser notre manière d'évaluer la recherche](#) » (en anglais seulement) permet d'en apprendre davantage.

Informations utiles en ce qui concerne le personnel hautement qualifié

En décrivant la formation offerte au personnel hautement qualifié, les établissements doivent :

- Indiquer le nombre de techniciens, d'assistants de recherche, d'étudiants de premier, second et troisième cycles et de stagiaires postdoctoraux qui bénéficieront de la formation;
- Décrire les compétences qu'ils acquerront;
- Préciser en quoi la nouvelle infrastructure va améliorer l'environnement de formation;
- Décrire les différents parcours de carrière qu'ils pourront emprunter ou tout autre avantage connexe qu'elles et ils pourraient en retirer;
- Communiquer les informations relatives aux parcours professionnels d'anciens membres du personnel hautement qualifié (si disponibles).

Autres sources d'information pertinentes

Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) :

- [Ressources au sujet de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(EDI\)](#).

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) :

- [Subventions Dimensions Canada](#);
- [Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche](#);
- Vidéo complémentaire (en anglais seulement): [Strengthening research by integrating equity, diversity and inclusion considerations in the research process](#).

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) :

- [Guide du CRSH pour aborder les considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans les demandes de subvention de partenariat](#).

Volet 1 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances (ouvert)

Objectif 1 :

Renforcer la capacité des chercheurs et chercheuses à exceller et à demeurer compétitifs à l'échelle internationale

Critère d'évaluation : Recherche

Norme : Le programme de recherche est novateur, réalisable et concurrentiel sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez en détail le programme de recherche, ses aspects novateurs et son potentiel de percée. Situez-le dans le contexte national et international. Veuillez inclure des points de comparaison et des références;
- Décrivez l'approche, la méthodologie et les principaux défis, ainsi que la manière dont l'équipe les surmontera;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte et mis en oeuvre dans la conception du programme de recherche. Si aucune considération relative à l'EDI n'est pertinente, veuillez expliquer pourquoi. Voir « [Concevoir la recherche dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion](#) ».

Critère d'évaluation : Équipe

Norme : Les membres de l'équipe et leurs partenaires possèdent toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener les activités proposées et ils le feront dans un environnement de travail inclusif.

Instructions :

- Décrivez comment l'expérience, l'expertise et les rôles des membres de l'équipe répondent aux besoins du programme de recherche. Veuillez inclure une grille des compétences;
- Décrivez comment les collaborateurs, les collaboratrices, les partenaires et les communautés sont mobilisés de manière significative pour appuyer le programme de recherche;
- Décrivez les mesures spécifiques, concrètes et fondées sur des données probantes prises pour favoriser un environnement de travail qui permet la pleine participation de personnes issues de groupes sous-représentés et de chercheurs et chercheuses en début de carrière. Voir « [Environnement de travail inclusif](#) ».

Objectif 2 :

Développer des capacités de recherche pérennes

Critère d'évaluation : Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien le programme de recherche.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin. Veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées;
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée est complémentaire de l'infrastructure existante dans l'établissement et dans les établissements partenaires.

Critère d'évaluation : Pérennité

Norme : L'infrastructure sera bien gérée, utilisée à bon escient et financièrement viable afin de garantir un fonctionnement sûr à long terme.

Instructions :

- Décrivez comment l'infrastructure sera gérée, exploitée et entretenue;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée à bon escient. Veuillez inclure des informations à propos des politiques d'accès à l'infrastructure et des niveaux d'utilisation actuels et prévus;
- Décrivez les plans pour une gestion responsable et éthique des données;
- Décrivez les plans pour assurer la viabilité financière de l'infrastructure, en détaillant les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

Objectif 3 :

Générer des retombées pertinentes et significatives pour la population canadienne

Critère d'évaluation : Retombées

Norme : Le projet génèrera des retombées pertinentes et significatives pour la population canadienne. Les membres de l'équipe et leurs partenaires ont défini des stratégies visant à favoriser l'application concrète des résultats de recherche grâce à la mobilisation des connaissances, au transfert de technologie et à la participation des utilisatrices et utilisateurs finaux.

Instructions :

- Décrivez les retombées pertinentes et leur application concrète pour la population canadienne;
- Décrivez les plans de mobilisation des connaissances, de transfert de technologie et de collaboration avec les partenaires et les utilisatrices et utilisateurs finaux (par exemple, collaboration avec les communautés, les cliniciennes, les cliniciens ou les secteurs public ou privé);
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié.

Volet 2 : À l'avant-garde de l'exploration et de la production de connaissances dans les domaines des sciences sociales, humaines et des arts

Objectif 1 :

Renforcer la capacité des chercheurs et chercheuses à exceller et à demeurer compétitifs à l'échelle internationale

Critère d'évaluation : Recherche

Norme : Le programme de recherche est novateur, réalisable et concurrentiel sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez en détail le programme de recherche, ses aspects novateurs et sa contribution significative à l'avancement des connaissances. Situez-le dans le contexte national et international des débats savants ou créatifs pertinents. Veuillez inclure des références;
- Décrivez l'approche, la méthodologie et les principaux défis, ainsi que la manière dont l'équipe les surmontera;
- Décrivez comment les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été pris en compte et mis en œuvre dans la conception du programme de recherche. Si aucune considération relative à l'EDI n'est pertinente, veuillez expliquer pourquoi. Voir « [Concevoir la recherche dans une perspective d'équité, de diversité et d'inclusion](#) ».

Critère d'évaluation : Équipe

Norme : Les membres de l'équipe et leurs partenaires possèdent toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener les activités proposées et ils le feront dans un environnement de travail inclusif.

Instructions :

- Décrivez comment l'expérience, l'expertise et les rôles des membres de l'équipe répondent aux besoins du programme de recherche. Veuillez inclure une grille des compétences;
- Décrivez comment les collaborateurs, les collaboratrices, les partenaires et les communautés sont mobilisés de manière significative pour appuyer le programme de recherche;
- Décrivez les mesures spécifiques, concrètes et fondées sur des données probantes prises pour favoriser un environnement de travail qui permet la pleine participation de personnes issues de groupes sous-représentés et de chercheurs et chercheuses en début de carrière. Voir « [Environnement de travail inclusif](#) ».

Objectif 2 :

Développer des capacités de recherche pérennes

Critère d'évaluation : Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien le programme de recherche.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin. Veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées;
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée est complémentaire de l'infrastructure existante dans l'établissement et dans les établissements partenaires.

Critère d'évaluation : Pérennité

Norme : L'infrastructure sera bien gérée, utilisée à bon escient et financièrement viable afin de garantir un fonctionnement sûr à long terme.

Instructions :

- Décrivez comment l'infrastructure sera gérée, exploitée et entretenue;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée à bon escient. Veuillez inclure des informations à propos des politiques d'accès à l'infrastructure et des niveaux d'utilisation actuels et prévus;
- Décrivez les plans pour une gestion responsable et éthique des données;
- Décrivez les plans pour assurer la viabilité financière de l'infrastructure, en détaillant les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus.

Objectif 3 :

Générer des retombées pertinentes et significatives pour la population canadienne

Critère d'évaluation : Retombées

Norme : Le projet génèrera des retombées pertinentes et significatives pour la population canadienne. Les membres de l'équipe et leurs partenaires ont défini des stratégies visant à favoriser l'application concrète des résultats de recherche grâce à la mobilisation des connaissances et à la participation des utilisatrices et utilisateurs finaux.

Instructions :

- Décrivez les retombées pertinentes et leur application concrète pour la population canadienne;
- Décrivez les plans de mobilisation des connaissances, de diffusion culturelle et de collaboration avec les utilisatrices et utilisateurs finaux (par exemple, collaboration avec les communautés, les décideuses et décideurs publics ou d'autres publics concernés);
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié.

Volet 3 : Mise en place, renouvellement ou modernisation de plateformes scientifiques

Objectif 1 :

Renforcer la capacité des chercheurs et chercheuses à exceller et à demeurer compétitifs à l'échelle internationale

Critère d'évaluation : Recherche

Norme : La plateforme scientifique permet de mener des activités de recherche novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez de façon sommaire la plateforme scientifique. Veuillez inclure des informations sur les types de projets que l'infrastructure permettra de réaliser et les types de services qu'elle permettra d'offrir;
- Décrivez les aspects novateurs et le potentiel de percée d'un échantillon représentatif de projets. Situez la plateforme scientifique et ces projets dans le contexte national et international. Veuillez inclure des points de comparaison et des références;
- Décrivez l'étendue et la diversité des utilisatrices et des utilisateurs de la plateforme scientifique. Décrivez la base d'utilisateurs actuelle ou prévue, en précisant le nombre de ceux qui sont internes et externes, leur répartition géographique (par région/province et par pays), ainsi que leur secteur d'activité (milieu de l'enseignement postsecondaire, collectivités ou secteurs public ou privé).

Critère d'évaluation : Équipe

Norme : L'équipe possède toute l'expérience et l'expertise nécessaires pour appuyer de multiples activités de recherche et elle le fera dans un environnement de travail inclusif.

Instructions :

- Décrivez comment l'expérience, l'expertise et les rôles des membres de l'équipe appuient de multiples activités de recherche. Veuillez inclure une grille des compétences;
- Décrivez les mesures spécifiques, concrètes et fondées sur des données probantes prises pour favoriser un environnement de travail qui permet la pleine participation de personnes issues de groupes sous-représentés et de chercheurs et chercheuses en début de carrière. Voir « [Environnement de travail inclusif](#) ».

Objectif 2 :

Développer des capacités de recherche pérennes

Critère d'évaluation : Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire, appropriée et permettra à la plateforme scientifique de bonifier son offre de service.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé et pourquoi vous en avez besoin. Veuillez inclure un tableau faisant correspondre l'infrastructure aux activités et méthodologies proposées;
- Décrivez en quoi l'infrastructure demandée s'intègre bien à l'infrastructure existante et s'inscrit dans la mission de la plateforme scientifique;
- Lorsque des salaires sont inclus dans le budget, décrivez le rôle que chaque personne aura dans l'exploitation, la maintenance ou la gestion de la plateforme scientifique. Veuillez fournir un tableau indiquant pour chaque poste, son titre, les fonctions, une estimation du salaire annuel et combien de temps le financement permettra de couvrir cet emploi.

Critère d'évaluation : Pérennité

Norme : L'infrastructure sera bien gérée, utilisée de façon optimale et financièrement viable afin de garantir un fonctionnement sûr à long terme.

Instructions :

- Décrivez comment la plateforme scientifique sera gérée, exploitée et entretenue;
- Décrivez comment l'infrastructure sera utilisée de façon optimale. Veuillez inclure des informations à propos des politiques d'accès à l'infrastructure et des niveaux d'utilisation actuels et prévus;
- Décrivez les plans pour une gestion responsable et éthique des données;
- Décrivez les plans pour assurer la viabilité financière de l'infrastructure, en détaillant les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus. Veuillez faire la distinction entre les coûts relatifs au personnel décrits dans la section « Infrastructure » et ceux couverts par d'autres sources (par exemple, le financement de l'établissement, les recettes relatives aux frais d'utilisation).

Objectif 3 :

Générer des retombées pertinentes et significatives pour la population canadienne

Critère d'évaluation : Retombées

Norme : La plateforme scientifique et les projets qu'elle permettra de mener à bien génèreront des retombées pertinentes et significatives pour la population canadienne. Les membres de l'équipe et leurs partenaires ont défini des stratégies visant à favoriser l'application concrète des résultats de recherche grâce à la mobilisation des connaissances, au transfert de technologie et à la participation des utilisatrices et utilisateurs finaux.

Instructions :

- Décrivez les retombées pertinentes et leur application concrète pour la population canadienne;
- Décrivez les plans de mobilisation des connaissances, de transfert de technologie et de collaboration avec les partenaires et les utilisatrices et utilisateurs finaux (par exemple, collaboration avec les communautés, les cliniciennes, les cliniciens ou les secteurs public ou privé);
- Décrivez la formation offerte au personnel hautement qualifié.

Annexe 1 : Enveloppes allouées aux établissements

Établissement	Enveloppe
Université de Toronto	126 100 000 \$
Université de la Colombie-Britannique	75 000 000 \$
Université McGill	62 800 000 \$
Université de l'Alberta	45 000 000 \$
Université de Montréal	42 100 000 \$
Université de Calgary	39 500 000 \$
Université d'Ottawa	37 100 000 \$
Université McMaster	33 000 000 \$
Université Laval	30 900 000 \$
Université Western	24 700 000 \$
Université de Waterloo	23 400 000 \$
Université du Manitoba	22 100 000 \$
Université Dalhousie	19 800 000 \$
Université Queen's	18 500 000 \$
Université de Sherbrooke	16 800 000 \$
Université Simon-Fraser	16 400 000 \$
Université de la Saskatchewan	15 700 000 \$
Université de Victoria	12 900 000 \$
Université York	12 700 000 \$

Établissement	Enveloppe
Université de Guelph	12 600 000 \$
Université Carleton	10 600 000 \$
Polytechnique Montréal	10 400 000 \$
Université Concordia	10 000 000 \$
Université du Québec à Montréal	8 000 000 \$
Université métropolitaine de Toronto*	7 900 000 \$
Université Memorial de Terre-Neuve*	7 900 000 \$
Institut national de la recherche scientifique*	5 800 000 \$
Université de Windsor*	5 700 000 \$
École de technologie supérieure*	5 100 000 \$
Tout autre établissement admissible au financement de la FCI	4 000 000 \$

* Les petits établissements sont ceux dont la part de financement total des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à 1 %.